

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/120/SPCG accordant la concession définitive d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, quartier 2.

n° 66/120/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 septembre 1966

Numéro JO
n° 11 du 01/11/1966

Date du numéro
1 novembre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive, à M. Hassan Ali Guelle, dit Kayad, chef du quartier 2, demeurant à Djibouti, quartier 2, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 197 mètres carrés, sise à Djibouti, quartier 2, avenue 2, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n .769. La mutation du Livre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.